



Un délai qui doit servir à amplifier la mobilisation : le débat sur la loi Yadan reporté à l'assemblée

Description

L'Agence Média Palestine est entretenue avec Gabrielle Cathala, députée France Insoumise à l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi Yadan, qui devait être débattue à l'assemblée lundi dernier.

Par l'Agence Média Palestine, le 2 février 2026



**Un délai qui doit
servir à amplifier
la mobilisation :**
**le débat sur la loi
Yadan reporté à
l'assemblée**

«Au fond, vous le savez, votre texte ne permet pas de lutter contre l'antisémitisme». Il ne protège pas juifs. Il protège une politique. Celle de l'Etat d'Israël et de ses dirigeants criminels. L'antisémitisme ne se combat ni par l'amalgame, ni par la censure, ni par l'exception pénale, mais par une politique publique globale inscrite dans la lutte contre toutes les formes de racisme.»

C'est en ces mots que la députée Gabrielle Cathala s'est fermement opposée, lors de sa discussion en commission des lois, à la proposition de loi Yadan, un texte qui prétend lutter contre l'antisémitisme mais vise plutôt à museler l'expression de soutien à la cause palestinienne.

Un calendrier chargé

Suite à l'acceptation à 18 voix contre 14 de la proposition de loi en commission, le texte devait être débattu à l'assemblée nationale le 26 janvier dernier. À l'annonce du report de ce débat à l'assemblée, l'Agence Média Palestine s'est entretenue avec Gabrielle Cathala, députée France Insoumise et porte-voix de l'opposition à ce texte.

Dans le calendrier de l'assemblée nationale, les semaines où les propositions de lois sont rares, et la majorité présidentielle (qui n'a rien d'une majorité) dispose d'un seul après-midi pour porter ses textes au débat, le reste de la semaine est consacré aux textes trans-partisans, nous explique Gabrielle Cathala. Or cet après-midi-là, il y avait 4 points à l'ordre du jour, dont le débat sur la proposition de loi pour interdire les réseaux sociaux aux mineurs, une discussion qui a duré plus de 6 heures, ne laissant donc pas le temps d'aborder la proposition de loi Yadan.»

Ces semaines sont plus rares que celles du gouvernement et leur programme chargé, nous explique la députée, et avec l'interruption des débats durant les élections municipales, le débat pourrait être reporté au 7 avril. Toutefois, le gouvernement a enclenché vendredi 23 janvier une procédure accélérée pour ce texte, confirmant son soutien.

Il y a donc une possibilité que le gouvernement mette le texte à son propre ordre du jour et qu'il soit discuté avant, une fois passés les débats sur la fin de vie, soit peut-être la semaine du 30 mars.»

Un texte qui rassemble la droite

L'annonce de la procédure accélérée démontre que le gouvernement est favorable à ce texte, mais Gabrielle Cathala note qu'il ne fait pas l'unanimité, y compris dans le camp présidentiel.

On voit ici, une fois encore, un mouvement de jonction des droites. C'est un texte qui rassemble ces droites pour plusieurs raisons, d'abord pour décrédibiliser le soutien au peuple palestinien et criminaliser son expression, puis pour diaboliser la France Insoumise en particulier ; mais c'est aussi une occasion pour le Rassemblement National de faire oublier son histoire de parti antisémite et de offrir une virginité sur le sujet, alors que le RN reste un parti antisémite.»

Pour ses opposantes, le texte est une réponse aussi inadaptée que dangereuse à l'antisémitisme. L'union Juive Française pour la Paix (UJFP) considère que le texte de

Caroline Yadan constitue â??un danger pour les populations assignÃ©es comme juivesâ?•, en ce quâ??elle est porteuse dâ??une assignation identitaire des FranÃ§aisÂ-es juifÂ-ves au soutien de lâ??Ã?tat dâ??IsraÃ«l et de sa politique qui les expose.

Câ??est aussi lâ??analyse de la plateforme des Plateforme des ONGs franÃ§aises pour la Palestine, qui affirme que â??ce texte, plutÃ´t que de combattre lâ??antisÃ©mitisme et les autres formes de racisme, cherche Ã protÃ©ger lâ??Ã?tat dâ??IsraÃ«l des mises en cause liÃ©es Ã ses violations gravissimes et rÃ©pÃ©tÃ©es de toutes les rÃ©gles du droit international et du droit international humanitaire. Au nom de la lutte contre lâ??antisÃ©mitisme, la PPL tente de museler certaines formes de contestation de lâ??Ã?tat dâ??IsraÃ«l et de sa politique ; en agissant ainsi, elle ne ferait quâ??affaiblir et dÃ©considÃ©rer la lutte contre lâ??antisÃ©mitisme.â?•

Un report qui doit servir Ã nous organiser

Le report des discussions est, pour lâ??Association France Palestine SolidaritÃ©, â??une premiÃ¨re satisfaction. A trÃ¨s court terme, les dangers de cette proposition de loi liberticide et destinÃ©e Ã museler les oppositions Ã la politique israÃ©lienne ainsi que les voix de la solidaritÃ© avec le peuple palestinien sont, eux aussi, reportÃ©s.â?• Un rÃ©pit donc, mais qui devra servir Ã amplifier la mobilisation.

Les organisations de solidaritÃ© avec la Palestine sont trÃ¨s mobilisÃ©es contre cette loi, et les appels Ã action sont nombreux. De nombreuses tribunes sont parues : dans [lâ??HumanitÃ©](#), [Le Monde](#), [MÃ©diapart](#), le [Nouvel Obs](#), [LibÃ©ration](#) et une deuxiÃ¨me tribune dans [Le Monde](#). [Une lettre argumentÃ©e du Bureau de la Commission Nationale Consultative des Droits de lâ??Homme](#) a aussi Ã©tÃ© envoyÃ©e Ã lâ??ensemble des dÃ©putÃ©s le 22 janvier.

â??Le dÃ©lai que nous offre ce report doit servir Ã nous organiser, Ã alerter sur les dangers de ce texte par tous les moyens, Ã commencer par lâ??Ã©ducation populaireâ?•, dÃ©clare Gabrielle Cathala.

date crÃ©Ã©e
2026/02/02